# ACCESSIBILITE DES BILANS DE COMPETENCES ET PRISES EN COMPTE DES SITUATIONS DE HANDICAP

## ENGAGEMENT DE H+ SOLUTIONS

H+ Solutions s'engage à favoriser l'accès au bilan de compétences pour les personnes en situation de handicap, dans le respect du principe d'égalité des chances et des possibilités réelles d'adaptation de l'accompagnement.

Chaque situation étant unique, une analyse individualisée est réalisée avant l'entrée en bilan afin d'identifier les besoins spécifiques du bénéficiaire et de déterminer les aménagements pouvant être mis en œuvre.

L'objectif est de permettre à chacun de bénéficier d'un accompagnement adapté tout en garantissant la qualité de la prestation et l'atteinte des objectifs du bilan de compétences.

## REFERENT HANDICAP

Au sein de H+ Solutions, le référent handicap est :
Sébastien FOL
Dirigeant et consultant en bilan de compétences.

Le référent handicap est l'interlocuteur privilégié pour :

- Recueillir les besoins spécifiques du bénéficiaire
- Etudier les possibilités d'adaptation
- Evaluer la faisabilité de l'accompagnement
- Assurer le suivi des aménagements mis en place
- Orienter vers des structures spécialisées lorsque cela est nécessaire.

Toutes les informations communiquées dans ce cadre sont traitées de manière strictement confidentielle.

## QUAND SIGNALER UNE SITUATION DE HANDICAP ?

Une situation de handicap peut être évoquée :

- Lors du premier contact
- Pendant l'entretien préliminaire
- À tout moment au cours du bilan de compétences.

Le bénéficiaire reste libre de communiquer les informations qu'il estime utiles à l'adaptation de son accompagnement.

## ANALYSE DE LA SITUATION ET ETUDE DE FAISABILITE

Avant toute entrée en bilan, un échange est réalisé afin d'identifier :

- Les contraintes éventuelles liées à la situation de handicap
- Les besoins spécifiques du bénéficiaire
- Les adaptations envisageables
- Les éventuelles limites techniques ou organisationnelles

Cette analyse permet de vérifier que les conditions nécessaires au bon déroulement du bilan sont réunies.
Lorsque cela apparait nécessaire, le bénéficiaire peut être invité à solliciter l'avis d'un professionnel de santé ou toute personne compétente afin de sécuriser sa démarche.

## MODALITES D'ADAPTATION POSSIBLES

Les bilans de compétences H+ Solutions étant réalisés principalement à distance, différentes adaptations peuvent être envisagées selon les besoins identifiés.

**Organisation du parcours**

- Adaptation du rythme du bilan
- Augmentation du nombre de rendez-vous avec réduction de leur durée
- Aménagement du calendrier
- Temps de pause supplémentaires
- Alternance entre visioconférence, téléphone et échanges écrits

**Supports et outils**

- Reformulation des consignes
- Simplification de certains supports
- Transmission anticipée des documents
- Accompagnement renforcé dans la réalisation de certains exercices
- Aide à la formalisation de certaines réponses lorsque la situation le justifie.

### Exemples d'adaptations envisageables

- **Troubles de l'attention, troubles DYS ou fatigabilité importante** :
  - Séances plus courtes
  - Rythme de travail adapté
  - Consignes reformulées
  - Fractionnement des travaux à réaliser
- **Handicap moteur impactant l'utilisation d'un ordinateur** :
  - Assistance à la saisie de certains supports
  - Adaptation des modalités de restitution
  - Recours possible à un aidant choisi par le bénéficiaire pour certains travaux personnels réalisés en dehors des entretiens.
- **Déficience visuelle** :
  - Etude préalable de la compatibilité du bilan avec les capacités du bénéficiaire et les moyens disponibles
  - Adaptation des supports lorsque cela est possible
  - Assistance à la formalisation de certains exercices
  - Recours éventuel à un aidant pour les travaux réalisés entre les séances
- **Handicap psychique, cognitif ou intellectuel** :
  - Analyse préalable de la capacité du bénéficiaire à s'engager dans une démarche de réflexion personnelle et de construction de projet
  - Adaptation du rythme et des modalités d'accompagnement lorsque cela est possible
  - Orientation vers une structure plus adaptée lorsque les conditions de réalisation du bilan ne sont pas réunies.

## ROLE EVENTUEL D'UN AIDANT

Dans certaines situations, le bénéficiaire peut s'appuyer sur un aidant de son choix (proche, accompagnant, auxiliaire de vie etc.) pour l'aider dans certains travaux réalisés en dehors des entretiens.

Toutefois, afin de préserver la confidentialité des échanges et la liberté d'expression du bénéficiaire, les entretiens individuels sont, sauf situation particulière, réalisés uniquement entre le bénéficiaire et le consultant.

## LIMITES D'INTERVENTION DE H+ SOLUTIONS

H+ Solutions est une structure spécialisée dans l'accompagnement des parcours professionnels et ne dispose pas de matériels spécialisés ni de ressources dédiées à certains types de compensation du handicap.

L'organisme ne peut notamment pas assurer :

- La mise à disposition d'interprète
- L'accompagnement physique des bénéficiaires
- La fourniture de matériels spécialisés
- La transcription en braille
- Une assistance permanente dans la réalisation des travaux personnels.

Certaines situations peuvent nécessiter des moyens humains, techniques ou organisationnels dépassant les capacités d'adaptation raisonnable de l'organisme.

## REORIENTATION VERS UNE STRUCTURE ADAPTEE

Lorsque les adaptations nécessaires dépassent les moyens disponibles ou lorsque les conditions indispensables à la réalisation du bilan de compétences ne sont pas réunies, H+ Solutions pourra proposer une réorientation vers une structure ou un dispositif plus adapté.

Cette décision est prise dans l'intérêt du bénéficiaire afin de garantir un accompagnement réellement adapté à sa situation.